

PRENOMS DE L'ANNEE

Ethan et Lilou plébiscités

Léna et Nathan, reine et roi des prénoms en 2012, ont été détrônés du rang des prénoms les plus donnés à Calais en 2013. L'an dernier, c'est Ethan et Lilou qui décrochent la palme des prénoms avec trente petits Ethan déclarés à l'état-civil de la mairie de Calais et vingt Lilou. Suivent Hugo et Jules chez les garçons et Camille et Emma chez les filles.

BEAU GESTE

5% pour le Secours Populaire

Offrir une journée de vacances à des enfants en faisant ses courses, c'est possible lors de la 9^e édition de la Foire à la Conserve, organisée dans les hypermarchés Carrefour du 2 au 8 janvier et les supermarchés Carrefour Market en janvier, du 3 au 12 janvier.

Carrefour et ses marques partenaires s'engagent à reverser 5% de leur chiffre d'affaires généré par la ventes des boîtes de conserves, au Secours Populaire. Cette opération va permettre à de nombreux enfants de profiter d'une journée de vacances. L'opération est nationale et notamment déclinée dans les hypermarchés de Coquelles et Calais Mi-Voix.

RECRUTEMENT

Devenez Blouse rose



A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association des bénévoles des Blouses roses a distribué une soixantaine de jacinthes aux résidents de l'Ehpad Maisonnée la Lorraine. « Nous en profitons pour rappeler que nous recherchons des bénévoles pour nous aider dans notre action. » Passer du temps avec les aînés est l'objectif de cette association qui met en place son antenne à Calais. Elle devrait prochainement pouvoir intervenir à la Rose-lière. Pour tout contact et pour devenir membre bénévole de l'association ☎ 03.21.06.66.51.15.93

LE CHIFFRE DU JOUR

10 millions pour Eurostar

Eurostar a battu un record de fréquentation en 2013 en transportant 10 millions de passagers en une seule année. Ce chiffre a été atteint lundi 30 décembre. Depuis 1994, la compagnie ferroviaire a transporté 140 millions de personnes. Les récents signes de reprise économique en Grande Bretagne ont favorisé les voyages entre l'Angleterre et le continent. Mais pas seulement.

Eurostar a ainsi listé les dix principaux événements de l'année. En tête de liste, la naissance du bébé royal, le 22 juillet. Ensuite un bel été et des températures record, la victoire de Chris Froome dans le Tour de France, la finale de la Ligue des Champions à Wembley entre le Bayern de Munich et le Borussia Dortmund, l'exposition David Bowie au musée Victoria & Albert de Londres, la victoire d'Andy Murray à Wimbledon, les concerts anniversaires des 50 ans des Rolling Stones à Hyde Park, le dernier match professionnel de David Beckham avec le PSG au Parc des Princes, le concert des Arctic Monkeys à Bruxelles et la réouverture du célèbre Rijksmuseum d'Amsterdam après 10 années de rénovation.

Eurostar se targue aussi de transporter les stars. En 2013, de nombreuses célébrités ont pris le train comme les Beckham, Mick Jagger, Camilla, la femme du prince Charles, Madonna, Rihanna, Katy Perry...

Question d'actualité

Contrat de travail : 24 h, mais pas moins



La nouvelle est passée un peu inaperçue et pourtant elle intéresse des millions de personnes : à compter du 1^{er} janvier, la durée minimale des temps partiels passe à 24 heures par semaine, certains y voyant un « casse-tête », voire un risque pour l'emploi.

Pour les contrats en cours, les entreprises ont jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour se conformer. Mais pour les nouveaux, la mesure entre en vigueur dès la semaine prochaine.

C'est une des conséquences de la loi sur l'emploi de juin 2013, fruit d'un accord entre les partenaires sociaux, l'idée étant de lutter contre la précarité. Chez les quelque quatre millions de salariés concernés, en grande majorité des femmes (80%), la moitié travaillent moins de 24 heures. Mais le

texte prévoit d'ores et déjà des dérogations : demande explicite du salarié ou accord de branche sous réserve de contreparties. Les étudiants de moins de 26 ans, les employés des particuliers, les intérimaires et les salariés qui cumulent 24 heures avec plusieurs emplois sont aussi exemptés.

« Malheureusement le dispositif dérogatoire est tellement large qu'il y a fort à craindre que les 24 heures ne soient pas vraiment effectives », estime Agnès Le Bot (CGT). Un constat que les entreprises sont très loin de partager, au vu, disent-elles, de la difficulté à négocier des dérogations. Le patronat reconnaît avoir mal anticipé cet aspect, alors que le rapport de forces avantage les syndicats, les 24 heures s'appliquant par défaut.

Vos réactions Facebook

Vincent Lenoir, « « Bizarre, les patrons disent sans arrêt que le problème ce sont les 35 heures et maintenant ils vont râler parce qu'on fixe une durée hebdomadaire minimale. Ils nous auraient donc menti ? » »

Wilmo Kasal « Le problème des 35 heures, pour les patrons, c'est qu'elles sont payées 39... »

Jean-Pierre Totter « Très bien. »

Evelyne Melis « Ils vont faire quoi avec 24 heures ? »

Ange Lina « Nul ! »

Tony Lahaye « Chacun son point de vue ! Mon amie en est heureuse (...) J'ai connu 72 heures / semaine (payées au smic). »

Grégory Vanhee « Ça permettra aux patrons voyous de profiter des employés avec des contrats de travail avec un horaire très bas ; et d'utiliser par dessus le marché ces employés plus que leurs horaires, en les payant au taux normal, c'est à dire en les volant. »

Questions à Franck Dutertre (CFDT grande distribution)

La grande distribution a la réputation de recourir massivement aux contrats à temps partiel. Pourtant, elle ne sera pas concernée par la loi. L'explication par Franck Dutertre, délégué national CFDT de Carrefour Market.

Le minimum de 24 heures hebdomadaires aura-t-il un impact sur l'emploi dans la grande distribution ?

Absolument pas. Tout simplement parce que la convention collective de la grande distribution impose un minimum de vingt-cinq heures, hors contrats étudiants et autres contrats spéciaux. Chez Carrefour, un avenant fixe le minimum à 26 heures hebdomadaires... La grande distribution a donc devancé la loi.

En tant que délégué CFDT, approuvez-vous cette mesure ?

C'est indéniablement une avancée pour les salariés. Une étude a montré récemment que 6 salariés à temps partiel sur 10 souhaitent travailler davantage. De plus les heures réalisées au-delà des 24 heures seront majorées. On ne peut que l'approuver.



Franck Dutertre est délégué CFDT national chez Carrefour Market.

Cette mesure est issue de la loi de sécurisation de l'emploi, elle-même découlant de l'ANI (accord national interprofessionnel). La CFDT a été très critiquée par les autres organisations syndicales pour avoir signé l'ANI. Si c'est une avancée pour les salariés, c'est aussi un bon point pour votre syndicat.

Il y a beaucoup d'autres avancées pour les salariés dans la loi de sécurisation de l'em-

ploi. Par exemple, il y aussi la reconduction des droits au chômage. Avant, s'il vous restait trois mois quand vous re-trouviez un emploi, ils étaient perdus. Maintenant ils sont re-créés pour une éventuelle autre période de chômage. Je pourrais en citer beaucoup d'autres. La CGT s'est accaparé ce débat, en n'en sortant systématiquement que les côtés les moins favorables, mais ce n'était qu'une vision partielle de la loi.